

Délibération n°29 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Indemnisation pour imprévision conclusion d'un accord avec la société ELIOR/ELRES suite à des circonstances exceptionnelles- autorisation de signer une convention d'indemnisation

N°29

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

#### Présents

BLANCHET Stéphane  
BERNEX Brigitte  
MERIGUET Dominique  
BACH RUSSO Safia  
CHANTRELLE Laurent  
BENAMMOUR Mériem  
BACON Jean-François (à partir de 19h50)  
JACQUART Ludovic  
MEKKI Chérifa  
CHAUVET Claude (à partir de 19h50)  
BASTARAUD Sébastien  
MABCHOUR Najat

YILDIZ Umit  
MOULINNEUF Serge  
BOITTE Gilles (à partir de 21h58)  
SELEMANI Ivette  
VELTHUIS Asaïs  
CEPRANI Eric  
KOUYATE Hawa  
PRUNIER Gérald  
CHERIGUENE Abdelouaheb  
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)  
LARDIC Stéphane  
WAVELET Manuel

GAUTHIER Raymond  
CAMARA Mariama  
LOUJAHDI Brahim  
BAILLON Jean-François  
BRAHIM Marwa  
CAMARA N'Na Fanta  
GEFFROY Philippe  
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12)  
CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)  
PERRAN Dominick  
SAKI Mireille  
JOUS Sullivan

#### Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François  
ARAB Dalila  
ROUSSEL Danièle  
CHAUVET Claude  
DA SILVA Elodie  
BOITTE Gilles  
RATNATHURAI Ziromi  
MOILIME Hassanata  
AGUIRREBENGOA Carole  
LIBERT Amaud  
BOREL YERETAN Stéphanie  
ETIENNE Walnex  
PEDRAZO Jennifer

donne procuration jusqu'à 19h50 à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration jusqu'à 19h50 à  
donne procuration à  
donne procuration jusqu'à 21h58 à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à partir de 00h31 à

PRUNIER Gérald  
LOUJAHDI Brahim  
BAILLON Jean-François  
MERIGUET Dominique  
BASTARAUD Sébastien  
BENAMMOUR Mériem  
BLANCHET Stéphane  
BACH RUSSO Safia  
GEFFROY Philippe  
CORDIN Olivier  
HAMDAOUI Naïma  
PERRAN Dominick  
CHANTRELLE Laurent

#### Excusés et absents

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière : Commande publique  
Service émetteur : Marchés publics

**Objet: Indemnisation pour imprévision conclusion d'un accord avec la société ELIOR/ELRES suite à des circonstances exceptionnelles- autorisation de signer une convention d'indemnisation**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

Délibération n°29 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Indemnisation pour imprévision conclusion d'un accord avec la société ELIOR/ELRES suite à des circonstances exceptionnelles- autorisation de signer une convention d'indemnisation

**VU** l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée ;

**VU** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et en particulier l'article L6.3.

**VU** : la circulaire relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières du 27 mars 2022

**VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

**VU** le marché le 9 décembre 2021

**VU** le courrier de demande d'indemnisation de la société.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de trouver un accord avec la société pour pour suivre la fourniture des repas particulièrement dans les restaurants scolaires de la commune.

**CONSIDÉRANT** les justificatifs fournis par la société ont donné les éléments de comparaison et permis de confirmer le caractère exceptionnel de la situation.

**Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

<b>Adopté par</b>	<b>41 voix</b>	<b>Unanimité</b>
Présents ou représentés	41 voix	
Exprimés	41 voix	
Pour	41 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

**ARTICLE 1 :** Autorise Mr le Maire e dossier à signer la convention d'indemnisation.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions

**ARTICLE 4 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité

**ARTICLE 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité

Ampliation en sera adressée :- au comptable public

  
Le Maire  
  
Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 14 OCT. 2022

Affiché le : 18 OCT. 2022